



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

Rapport n° CP/2016/240

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Le présent rapport concerne la répartition des dotations cantonales du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA).

J'ai l'honneur de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides financières dans le cadre de la répartition du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA) créé par le Département en 2000, afin de soutenir les opérations qui ne répondent pas aux critères d'intervention habituels fixés par l'assemblée départementale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 8 850 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux des dotations cantonales annexés à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

Frédéric BIERRY